



Foreign Trade Association

## Le Programme de développement de Doha – Bilan intermédiaire du cycle de négociations commerciales actuel de l'OMC

A la suite de l'issue favorable de la dernière conférence ministérielle de l'OMC à Doha, un nouveau cycle de négociations commerciales à l'échelle mondiale a débuté en novembre 2001, lequel poursuit un programme ambitieux intitulé Programme de développement de Doha (DDA, Doha Development Agenda). Jusqu'à la prochaine conférence ministérielle qui aura déjà lieu en septembre 2003 à Cancun/Mexique, les Etats membres négocieront un large éventail d'accords et de traités. Le climat commercial international et, par conséquent, la compétitivité et la flexibilité de nos sociétés membres dépendront du déroulement et de l'issue de ces négociations.

L'objectif visé est la libéralisation dont profiteront autant les pays en développement que les nations industrialisées. Pour pouvoir parler d'un cycle réussi, la FTA estime que les résultats suivants doivent être atteints :

1. Amélioration de l'accès au marché :  
suppression des droits de douane et des obstacles au commerce non tarifaires.
2. Facilitation des échanges :  
simplification des procédures commerciales et des documents y afférents.
3. Amélioration de l'accord antidumping :  
davantage de transparence et de prévisibilité, réduction des délais et augmentation des valeurs-seuil pour l'introduction de procédures antidumping.
4. Poursuite de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) :  
déréglementation d'autres secteurs de services et atténuation des restrictions encore existantes.
5. Conclusion d'un accord multilatéral en matière d'investissement :  
création d'un climat d'investissement libéral et sûr pour tous les secteurs à l'échelle mondiale.

Ces thèmes choisis ne représentent qu'une petite partie du cycle global de l'OMC. Les négociations s'effectuent toutefois par module de façon à ce que les progrès réalisés dans un domaine ne soient pas entravés par les difficultés rencontrées dans un autre domaine. Dans ce contexte, les négociations



agricoles et le thème des droits de licence sur les médicaments (ADPIC) jouent un rôle particulièrement important. Le délai de réalisation fixé pour ce dernier thème a déjà été dépassé, ce qui se répercute immédiatement de manière négative sur toutes les autres négociations.

De manière globale, il est encore impossible de parler de progrès rapides. Les différences entre les pays industrialisés et les pays en développement sont toujours considérables. Tandis que les pays en développement réclament la réalisation et la mise en œuvre des accords actuels de l'OMC et des nouvelles négociations concernant certaines questions, les pays industrialisés (en particulier l'UE) envisagent une optique globale des thèmes de l'OMC. Autre constat négatif : en dehors de l'UE, les autres Etats membres de l'OMC hésitent fortement à présenter des propositions de négociation substantielles. Les Etats-Unis en particulier sont restés jusqu'à présent inactifs. La loi « Trade Promotion Authority, TPA », qui, depuis la mi-2002, permet au président américain de conclure des accords commerciaux sans consulter le congrès, n'a rien changé.

**WORLD TRADE  
ORGANIZATION**



En septembre 2002, le changement qui s'est opéré à la direction de l'OMC a toutefois donné une impulsion considérable. Dr. Supachai Panitchpakdi, le nouveau directeur général de l'OMC, force l'engagement et l'intégration des pays en développement dans le processus

global.

Le succès de ce cycle de négociation sera particulièrement important pour les entreprises commerciales européennes si l'on considère le nombre de thèmes qui, dans le cadre de l'internationalisation progressive, exerceront une influence directe sur la marge de manœuvre à l'échelle nationale et internationale. La FTA défendra avec force les intérêts du commerce de détail européen dans les dialogues menés avec les responsables de l'OMC et de la Commission européenne.

De plus, le comité de la FTA pour la politique commerciale a mené d'intenses discussions sur l'accord prévu en matière d'investissement dans le cadre de l'OMC. Cet accord transsectoriel vise à créer des conditions-cadres uniformes pour l'investissement dans les 145 Etats membres de l'OMC, une tentative semblable menée par l'OCDE ayant échoué en 1998.

Malheureusement, la Commission européenne semble peu disposée jusqu'à présent à intégrer la protection contre l'expropriation dans un accord d'investissement multilatéral. La Commission considère qu'un règlement en la matière n'est pas nécessaire étant donné que la protection contre l'expropriation est déjà suffisamment réglementée dans divers accords d'investissement bilatéraux. Le secteur commercial estime au contraire que la protection contre l'expropriation doit avoir la priorité absolue dans un tel ensemble de dispositions. Dans de telles conditions et tenant compte des lacunes toujours existantes du

réseau de contrats d'investissements bilatéraux, ainsi que de l'importance majeure que revêt la protection de l'investissement pour le commerce européen à l'étranger, les membres du comité ont adopté une résolution qui exige l'intégration de la protection contre l'expropriation dans l'accord d'investissement multilatéral.

A l'heure actuelle, le groupe de travail de l'OMC « Commerce et investissement » a pour tâche de mettre au point le contenu et l'étendue de cet accord. Après la conférence ministérielle de Cancun, les Etats membres de l'OMC engageront des négociations afin de clarifier les détails. Au cours de dialogues constructifs, la FTA insistera auprès des décideurs pour que sa résolution soit prise en considération dans les négociations et veillera, au moyen de prises de position et de commentaires écrits, à défendre les intérêts du commerce européen.